



DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE

COMMUNE DE PUYCORNET

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU 21 AVRIL 2026

Ordre du jour

1. Vote des taux des trois taxes directes locales ;
2. Vote du budget principal 2026 ;
3. Vote du budget Assainissement 2026 ;
4. Vote des subventions aux organismes privés ;
5. Demande de subvention au Département : travaux de l'église de SAINT-ROMAIN ;
6. Demande de subvention à l'ETAT- DETR : travaux de l'église de SAINT-ROMAIN.

Le procès-verbal de la séance du 2 avril a été approuvé

*L'an deux mille vingt-six , le 21 avril à 20 heures 30 le Conseil municipal de la commune de Puycornet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal. sous la présidence de : **Monsieur Jean-Michel PRAYSSAC**, maire.*

Date de convocation 15 avril 2026

Présents : Mmes CAVAGNE Annie – CASTEL Valérie – FRANCERIES Elodie-
LAFLORENTIE Aurélie – PELLO MIQUEL Marie-Joëlle – POEZEVARA Christine
VADROT Emeline

Mrs. ALIBERT Yohann- BALDET André – CAZE Mathieu GAMBAROTTO Alain –
PRAYSSAC Jean-Michel – SANCHES Francis – SOUGNE Marc.

Absents excusé(e) (s) : /

Procuration (s) : M. CLARY Joël a donné procuration à Marc SOUGNE

Secrétaire de séance : Mme POEZEVARA Christine

20260421_D031 - Vote des taxes locales directes 2026

ADOPTÉ				
Votants : 15	Exprimés : 15	Pour : 15	Abstention : /	Contre : /

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de fixer pour l'année 2026 les taux d'imposition relatifs aux deux taxes locales directes. Le conseil municipal doit décider du montant de chacune des taxes.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reconduire les taux de l'année dernière, soit :

- **Pour la taxe foncière bâtie (TFB), un taux à : 35.25 % ;**
- **Pour la taxe foncière non bâtie (TFNB), un taux à : 73.20 %.**
- **Et de laisser la taxe d'habitation (TH) au taux de 5.57 %.**

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la proposition du Maire **pour 2026** comme suit :

Taxe foncière bâtie (TFB)..... **35.25 % ;**

Taxe foncière non bâtie (TFNB) **73.20 %**

Taxe d'habitation (TH) **5.57**

20260421_D032 - Vote du Budget Principal 2026

ADOPTÉ				
Votants : 15	Exprimés : 15	Pour : 15	Abstention : /	Contre : /

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du budget communal primitif de l'**année 2026**, article par article et chapitre par chapitre. Il demande aux conseillers municipaux d'examiner ces documents et de donner leur avis.

Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante peut autoriser le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- ✓ Fonctionnement : 7.5 %
- ✓ Investissement : 7.5 %

Dans ce cas, le maire informera l'assemblée délibérante sur les mouvements de crédits s'il y a lieu à chaque plus proche séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- ✓ **Adopte le budget principal 2026** qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **1 588 368.74 €**

dont

- Section de fonctionnement : **1 407 465.73 €**
- Section d'investissement : **180 903.01 €**

- ✓ **AUTORISE le Maire à effectuer** tous virements de crédits jugés opportuns dans les limites mentionnées ci-dessus.

20260421_D033 -Vote du Budget Assainissement 2026

ADOPTE				
Votants : 15	Exprimés : 15	Pour : 15	Abstention : /	Contre : /

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les propositions détaillées du **budget Assainissement 2026**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

Adopte le budget Assainissement 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **1 099.56 €**

Dont

- Section de fonctionnement : **1 099.56 €**

20260421_D034 - *Vote des subventions aux organismes privés*

ADOPTE				
Votants : 15	Exprimés : 15	Pour : 15	Abstention : /	Contre : /

Monsieur le Maire propose les montants suivants :

ASSOCIATIONS OU AUTRES TIERS	MONTANTS
ACCA PUYCORNET	800.00 €
ADIL 82	100.00 €
ADMR	500.00 €
ALMA 82	250.00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	300.00 €
ASSO DONNEURS SANG BENEVOLES	300.00 €
ASSO DES PROPRIETAIRES DE BOIS	100.00 €
ASSOC. LA VIEILLE CHARRETTE	400.00 €
UDAF82 - FSL	300.00 €
POLE JEUNES SC HONOR DE COS- Ecole cadets Juniors	60.00 €
ECOLE DE RUGBY SC HONOR DE COS-	150.00 €
FNACA COMITE LOCAL	300.00 €
JUDO GYM LAFRANCAISE	360.00 €
VAZERAC SUD QUERCY BASKET	210.00 €
LAM (Ecole de musique)	270.00 €
MOTO CLUB LABARTHE	500.00 €
COMICE AGRICOLE	300.00 €
MOLIERES CYCLO SPORT	250.00 €

ASSOCIATIONS OU AUTRES TIERS	MONTANTS
PETANQUE VAZERACAISE	250.00 €
TRT JUDO	180.00 €
COSSI FAR	200.00 €
COIN DES LOISIRS	300.00 €
SECOURS CATHOLIQUE	200.00 €
MALLE DU COLIBRI	200.00 €
TOTAL	6 780.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes pour **l'année 2026** ;
- **DIT QUE** les crédits sont inscrits au **budget principal 2026**.

20260421_D035 - Demande de subvention au Département : projet de travaux de l'église de SAINT-ROMAIN

ADOPTE				
Votants : 15	Exprimés : 15	Pour : 15	Abstention : /	Contre : /

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité d'engager des travaux à l'église de SAINT-ROMAIN étant donné la dégradation des murs intérieurs à longueur du temps devenant recouverts de salpêtres. Les murs intérieurs s'effritent de plus en plus.

Compte-tenu de l'estimation des travaux, il est possible de solliciter dans le cadre du programme départemental "réhabilitation et création de bâtiments" une subvention maximale **de 39 % auprès du DEPARTEMENT**.

Une estimation des travaux a été demandée à une entreprise spécialisée : CASTRO ENDUITS pour présenter **au DEPARTEMENT** pour présenter la demande de **subvention** assortie d'un plan de financement.

Les présents travaux s'élèveraient à : 69 693.00 H.T. €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le projet de renovation de l'église de SAINT-ROMAIN ;
- **AUTORISE Monsieur le Maire** à solliciter une subvention maximale de 39 % auprès du **DEPARTEMENT**.

20260421_D036 - Demande de subvention à l'ETAT : projet de travaux de l'église de SAINT-ROMAIN

ADOPTE				
Votants : 15	Exprimés : 15	Pour : 15	Abstention : /	Contre : /

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité d'engager des travaux à l'église de SAINT-ROMAIN étant donné la dégradation des murs intérieurs à longueur du temps devenant recouverts de salpêtres. Les murs intérieurs s'effritent de plus en plus.

Compte-tenu de l'estimation des travaux, il est possible de solliciter une subvention minimale **DETR de 20 % auprès de l'ETA pour la rénovation d'un bâtiment public**.

Une estimation des travaux a été demandée à une entreprise spécialisée : CASTRO ENDUITS pour présenter à l'**ETAT** pour présenter la demande de **subvention DETR** assortie d'un plan de financement.

Les présents travaux s'élèveraient à : 69 693.00 H.T. €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

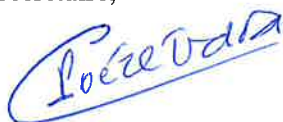
- **ACCEPTE** le projet de renovation de l'église de SAINT-ROMAIN ;
- **AUTORISE Monsieur le Maire** à solliciter une subvention minimale DETR de 20 % auprès de l'ETAT.

Questions diverses :

- Les membres du conseil municipal ont été informés de la demande de reconnaissance en maladie professionnelle de Mme SALINAS Paquita (en maladie depuis le 7 novembre 2025) transmise par la CPAM et reçue en mairie le 20/04/2026.

La séance a été levée à 22 H.

La secrétaire,



Christine POEZEVARA.



Le Maire,



Jean-Michel PRAYSSAC.